

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

8 NOVEMBRE 2022 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 15 NOVEMBRE 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2022 – Collecte des ordures ménagères : présentation de l'extension des consignes de tri par Mme Corinne CLÉMENT, déléguée communautaire – Petites Villes de Demain : présentation de la convention cadre par Victor LAINÉ, chef de projet – Compte-rendu commission urbanisme : acquisitions terrains – Changement menuiseries salle des fêtes du Mesnil-Amand : demande de DETR – Point sur les finances – Foire Saint-Luc : remboursement droits de place – Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe

Etait absent excusés : Mme BERNARD Virginie (procuration à M. CANU), Mme LEBARGY Linda (procuration à M. DELAMARCHE) et Mme DEFOY Marine (procuration à M. LECOMTE)

Etait absent : M. LECAUDEY Denis

Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 25 octobre 2022.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : PRÉSENTATION DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.

Monsieur le Maire remercie pour sa présence, Mme CLÉMENT Corinne, conseillère communautaire déléguée en charge de la sensibilisation et la prévention des déchets, et lui laisse la parole.

Les nouvelles consignes de tri seront obligatoires et appliquées sur l'ensemble du territoire national à compter au 1^{er} janvier 2023. Ainsi tous les emballages et les papiers se trient.

Mme CLEMENT a rappelé les enjeux pour le territoire à savoir la maîtrise des coûts et la préservation des centres de stockage. En parallèle les objectifs de Coutances mer et bocage sont d'harmoniser le service sur le territoire, d'optimiser les coûts, de réduire les déchets et de sensibiliser.

Mme Clément rappelle les grands principes de ce nouveau mode de tri :

- Tous les emballages et papiers se trient même sales et non imbriqués
- Simplification du geste de tri
- Plus on trie, moins on enfouit, plus on recycle

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

- Agir ensemble pour la réduction des déchets.

Une campagne d'information va être menée dans les prochaines semaines ; une formation de tous les agents territoriaux sera proposée, tous les foyers du territoire recevront une plaquette de tri et une sensibilisation auprès des établissements scolaires sera effectuée.

M. BIDOT évoque les problèmes budgétaires de ce budget annexe et rappelle qu'il est essentiel de mieux trier afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis.

M. le Maire remercie les élus de la prise en compte de ces éléments en étant acteur de cette démarche et ambassadeur vis-à-vis des habitants ; pour sensibiliser au sujet.

D20221101. – CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le programme Petites Villes de Demain vise à accompagner les collectivités sélectionnées dans leur projet de revitalisation des centres-bourgs, par des moyens d'ingénierie, un accompagnement renforcé et des soutiens financiers spécifiques sur les études d'ingénierie. Au sein de Coutances mer et bocage, 3 communes sont lauréates : Agon-Coutainville, Coutances, Gavray-sur-Sienne. Suite à la signature de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2021, les communes doivent concrétiser leurs projets de revitalisation respectifs par le biais d'une convention-cadre dans un délai maximal de 18 mois.

Pour structurer ou préciser leur projet de territoire, des groupes d'élus ont été désignés dans chacune des communes lauréates. En partant du diagnostic et des thématiques prioritaires pour leur avenir, des enjeux et des objectifs ont été identifiés. Puis, des propositions de projets, matures ou à approfondir, ont été définies pour s'inscrire dans la dynamique de revitalisation. Le pilotage de la démarche est assuré par un comité de projet composé, pour rappel, des 3 communes, de la communauté de communes, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Banque des territoires. Certaines actions portées par les communes seront complémentaires avec le projet de territoire, les enjeux ou les compétences de l'intercommunalité. Ainsi, l'engagement de Coutances mer et bocage auprès des communes lauréates renforce la dynamique territoriale.

Le comité de projet propose et recommande à Coutances mer et bocage de s'engager dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre à terme d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action communautaire serait inscrite dans le plan d'action de la convention-cadre en tant qu'action communautaire. La thématique de l'habitat étant au cœur du dispositif, l'action communautaire serait complémentaire avec les actions ciblées des communes.

La convention-cadre établit :

- Une présentation générale du territoire communautaire et spécifique des territoires communaux concernés, ainsi que les dispositifs déjà existants ;
- Les périmètres d'intervention et les secteurs d'intervention prioritaires identifiés sur les centres-villes et centres-bourgs d'Agon-Coutainville, de Coutances et de Gavray-sur-Sienne ;
- Les ambitions de la communauté de communes et des communes lauréates ;
- Le plan d'actions de Gavray-sur-Sienne :
 - 9 Fiches action pour Gavray-sur-Sienne ;

N°	Fiches action de Gavray-sur-Sienne	Avancement
GSS - 01	Étude et élaboration d'un plan de réaménagement du centre-bourg	En projet
GSS - 02	Réaménagement - Quai de Sienne et Quai de Bief	En projet
GSS - 03	Réaménagement - Rue de la Libération	En projet
GSS - 04	Réaménagement - Place des Tilleuls	En projet

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

GSS - 05	Projet d'acquisition foncière - création de logements	En projet
GSS - 06	Élaboration Plan de mobilité	En projet
GSS - 07	Aménagement d'un parking (rue Armand Lebailly)	En projet
GSS - 08	Inventaire des bâtiments et logements communaux	En projet
GSS - 09	Création d'espaces de loisirs dans les bourgs	En projet

Les actions communautaires et les plans d'action des autres communes :

2 Fiches action communautaires ;

12 Fiches action pour Agon-Coutainville ;

15 Fiches action pour Coutances ;

N°	Fiches action communautaire	Avancement
CMB - 01	Lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue d'engager une OPAH	En projet
CMB - 02	Mise en place d'un observatoire intercommunal du commerce	Engagé

N°	Fiches action d'Agon-Coutainville	Avancement
AC - 01	Avant-projet Hameau Cochard	En projet
AC - 02	Étude mobilité et Schéma Local des Déplacements	En projet
AC - 03	Réaménagement de la place du Passous	Engagé
AC - 04	Inventaire du patrimoine bâti et non-bâti	En projet
AC - 05	Territoire Engagé pour la Nature et élaboration de l'Atlas de la biodiversité	En projet
AC - 06	Projet de valorisation Mare de l'Essay	En projet
AC - 07	Extension du cimetière	En projet
AC - 08	Accompagnement à la relocalisation du centre de secours	En projet
AC - 09	Projet de relocalisation des services techniques	En projet
AC - 10	Aménagement du parking de l'école de voile	Validé
AC - 11	Réalisation de la Maison des havres	Validé
AC - 12	Étude de faisabilité zone artisanale	En projet

N°	Fiches action de Coutances	Avancement
COU - 01	Inciter les projets d'habitat inclusif, innovant, sénior et permettre l'implantation d'une résidence autonomie	Validé
COU - 02	Mise en œuvre du projet Métamorphose de Claires-Fontaines	Engagé
COU - 03	Définition d'un projet de végétalisation de l'espace public	Engagé / En projet
COU - 04	Engager une démarche de réduction de l'éclairage nocturne - Trame noire	En projet
COU - 05	Favoriser la sobriété énergétique des bâtiments	En projet
COU - 06	Élaborer une stratégie de recyclage des eaux de pluie pour les besoins de la ville et encourager les habitants dans cette démarche	En projet
COU - 07	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement Assainissement	Engagé
COU - 08	Mise en œuvre du plan de propreté urbaine et de sa stratégie de communication	Validé
COU - 09	Projet de réaménagement - Unelles	En projet
COU - 10	Projet de réaménagement - Place Saint Nicolas	En projet
COU - 11	Projet de réaménagement - Jardin de l'Évêché	En projet

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

COU - 12	Projet de réaménagement - Place de la poissonnerie	En projet
COU - 13	Élaboration du Schéma Local des Déplacements	Validé
COU - 14	Recrutement d'un manager de centre-ville et élaboration d'une stratégie de lutte contre la vacance commerciale	Validé
COU - 15	Projet de rénovation de la salle Marcel Hélie	Validé

- Les engagements des partenaires cosignataires (État) et des partenaires (Région, Département, Banque des Territoires), notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;
- Le projet de maquette financière traduisant les sources de financement identifiées pour chaque projet ;
- La gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention.

La convention est cosignée par les trois communes lauréates et la communauté de communes d'une part, l'État d'autre part. Elle sera effective jusqu'en mars 2026, date de fin du dispositif Petites Villes de Demain.

Le corps de la convention et ses annexes pourront être modifiés par avenant, d'un commun accord entre toutes les parties, après avis du comité de projet.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'Opération de revitalisation du territoire est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT présente une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention confère des nouveaux droits juridiques, fiscaux et financiers notamment pour (description complète en annexe) :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien (outil de réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif)
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- Donner accès, pour les villes labellisées du programme Petites Villes de Demain, à des prêts dédiés de la Banque des Territoires (« prêt Renouvellement Urbain » – Petites Villes de Demain (PRU-PVD) facilitant le financement des opérations d'investissement structurantes par des acteurs publics ou privés à l'échelle de ce périmètre.

La convention-cadre et ses annexes sont annexées à la présente.

VU la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain, signée le 21 mai 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Gavray-sur-Sienne, à l'unanimité des membres présents :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des autres communes lauréates et de la communauté de communes ;
- valide le contenu de l'Opération de Revitalisation du Territoire concernant la commune de Gavray-sur-Sienne, basé sur les axes stratégiques d'action et les actions afférentes ainsi que le périmètre présenté ;
- autorise monsieur le Maire à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire et les documents afférents.

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME : ACQUISITION TERRAINS

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LETELLIER qui informe le conseil des réflexions de la commission au sujet des terrains qui pourraient intéresser la commune pour son développement. La commission a notamment fléchi les dents creuses qui seront soumises aux commissions de Coutances mer et bocage dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

D20221102. ACQUISITION TERRAINS.

Monsieur le Maire informe le conseil que deux parcelles situées à proximité immédiate de la station d'épuration de Gavray sont actuellement mises à la vente.

Ces parcelles cadastrées 197C249 et 197C257 pour une superficie totale de 2ha24a10ca sont classées en zones N et A du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire M. PRIEUR Maxime accepte la proposition de cession au prix de 1 € le m² soit un coût total de 22 410 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition des deux parcelles au prix de 1 € le m²
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et l'ensemble des frais liés à cette acquisition
- S'engage à inscrire la somme nécessaire sur le compte 2111 du budget principal de la commune.

PROPOSITION TERRAIN LEMAITRE

Sur accord du conseil municipal, Monsieur le Maire proposera l'acquisition de la parcelle cadastrée 197AC 90 appartenant à M. et Mme LEMAITRE au prix de 5 € le m². Cette parcelle d'une superficie de 9 865 m² est située rue du Valjoie en zone U.

D20221103. MENUISERIES SALLE DES FÊTES DU MESNIL-AMAND – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la visite de la commission sécurité, il est nécessaire de changer notamment les portes d'accès.

Monsieur le Maire propose le changement de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes du Mesnil-Amand.

Il informe que ces modifications apporteront une rénovation à vocation thermique ce qui permettra des économies d'énergie pour la commune

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 20 %.

Il rappelle que ces travaux sont estimés à 15 421.30 HT par l'entreprise de M. LEMAITRE Florent.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Nature	Dépenses (HT)	Recettes
Devis des travaux	15 421.30	
DETR		3 084.26 €
Fonds propres		12 337.04 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Total	15 421.30 €	15 421.30 €
--------------	--------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2023
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

POINT SUR LES FINANCES

M. le Maire laisse la parole à Mme LAMY, pour la présentation des décisions modificatives.

D20221104. BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de modifier de budget principal comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	
D 1641- échéances d'emprunt	+ 7 700 €
R- 021 Virement section fonctionnement	+ 7 700 €
TOTAL	0 €
SECTION FONCTIONNEMENT	
D-023 Virement section investissement	+ 7 700 €
D6411 Rémunération du personnel titulaire	+ 15 000 €
D6413 Rémunération personnel non titulaire	+ 3 000 €
D6450 Charges sociales	+ 6 000 €
D66111 Intérêts des emprunts	+ 400 €
D 673 Annulation titres 2021	+ 50 €
D 615228 Entretien des bâtiments	-32 150 €
TOTAL	0 €

D20221105.FOIRE ST LUC 2022. REMBOURSEMENT DROITS DE PLACE

Après en avoir délibéré et au vu des justificatifs présentés, le conseil municipal à l'unanimité, décide de rembourser les droits de place suivants :

- 135 € en faveur de Mme AUGER Marie-José
- 68 € en faveur de M. DECONNINCK Philippe
- 127.50 € en faveur de M. PARMÉ Pascal

Par contre le conseil refuse de rembourser les droits de place par manque de justificatif à Mmes DURAND Chrystelle et MESTIRI Adléine et pour motif non recevable pour la société VARIN Isolation

Une réunion bilan de la commission foire aura lieu le lundi 5 décembre à 17h15 et un compte rendu sera fait lors du prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la commission voirie et travaux : M. DE PAËPE expose un compte rendu des travaux en cours au niveau du Quartier de la Planche. Le projet d'aménagement des voiries est en cours avec l'appui du service ingénierie du Conseil Départemental.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Au niveau des travaux, M. le Maire remercie les services de la communauté pour le nettoyage de la mare du carrefour des randonneurs.

Vœux : les dates des 6 et 7 janvier 2023 sont arrêtés ; le vendredi soir avec les élus et les agents et le samedi avec la population sur inscription à l'avance.

Bulletin municipal : Mme FOUILLEUL informe avoir reçu l'ensemble des articles et la mise en page débutera dès demain.

Association Gavray-Hambye Santé : M. le Maire expose avoir participé à l'Assemblée générale de l'association : les travaux sont difficiles ; l'administration demande de nouveau des démarches administratives.

Téléthon : Monsieur le Maire présente les différentes manifestations organisées dans le cadre du téléthon à savoir : un bal organisé par Gavray Danse le dimanche le 27 novembre ; un repas le vendredi le 2 décembre et plusieurs épreuves sportives au départ derrière la mairie (running, randonnée vélo électrique, randonnée pédestre) le dimanche 4 décembre.

Marché de Noël : le dimanche 18 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme JACQUET demande si un élu pourrait la remplacer le mardi 29 novembre à l'atelier Mobilité : M. HOUSTIN se propose

Mme LAMY demande si un repas des anciens sera organisé.

M. le Maire précise que le sujet a de nouveau été débattu en réunion de bureau.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques. A ce jour la commune compte environ 500 habitants ayant plus de 70 ans ; pour une capacité de salle de 270 places. A date, le bureau n'a donc pas pris de décision.

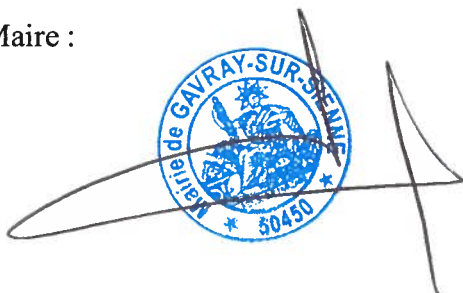
Mme SABINE PACARY est chargée de faire des propositions pour le prochain conseil.

Prochain conseil municipal : Mardi 6 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 15 novembre 2022 contient cinq délibérations numérotées D20221101 à D20221105.

Le Maire :



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Gavray-sur-Sienne. The stamp contains the text 'Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE' around the top edge and '80450' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.